



CONTRAT DE SUIVI OENOLOGIQUE

Dossier CLIENT
Référence : SOENO
Révision 3
Page 1 sur 2

**CONTRAT DE SUIVI OENOLOGIQUE
AVEC LE LABORATOIRE OENOLOGIQUE DEPARTEMENTAL**

ENTRE

Le Président du Conseil Général donnant délégation à Madame Sabine Garda Directrice du Laboratoire Oenologique Départemental, ci-après dénommé «Le Laboratoire »

ET

Nom :

Adresse Complète comme elle doit figurer sur les rapports d'analyse

Tel

Portable

Fax

Mail

Ci-après dénommé « Le Vigneron »

1- Objet du contrat

Le Laboratoire propose dans son catalogue général des prestations œnologiques en particulier des suivis œnologiques assurés par les œnologues du laboratoire.

2- Détail des prestations pour les suivis œnologiques :

- 2 visites par semaine de l'œnologue pendant les vendanges :
- Préparation des vendanges, contrôle de maturité et choix de la date de récolte ;
- Suivi des fermentations, suivi du décuvage et des premiers assemblages ;

- 4 bilans de cave annuel pour le suivi des vins
- Assemblage, élevage des vins ;
- Préparation à la mise en bouteille.

Les tournées de cave pendant les vendanges sont planifiées à l'avance et regroupées par secteur .Les visites individuelles, hors planning seront facturées selon le tarif en vigueur.

Lors des visites de cave, l'œnologue se charge d'acheminer les échantillons préparés par le vigneron au laboratoire.

Le vigneron peut à tout moment de l'année envoyer les échantillons au laboratoire .Ils seront alors analysés et dégustés dans les conditions définies dans le présent contrat.

3- Tarification

La détermination du tarif de chaque prestation est consignée dans un catalogue accessible sur simple demande. Il est mis à jour annuellement au 1^{er} Août.

Le contrat permet d'obtenir une remise sur certaines prestations :

- **Analyses** : remise de 25 % sur le tarif catalogue ;
- **Déplacement** : inclus dans le prix du suivi pour les tournées programmées.(vendanges + 4 bilans). Au-delà tarification au KM.
- **Dégustations** : incluses dans le prix du suivi pour les dégustations du millésime en cours ;
- **Suivi de l'œnologue** : selon le volume vinifié 5 options sont proposées ;
- **Méthodes** d'analyses : sans demande spécifique du client le choix de la méthode d'analyse est de la responsabilité du laboratoire ;
- **Transmission des résultats**: Les résultats d'analyse sont transmis par téléphone, fax ou mail ;
- **Rapport d'analyse** : Seuls les rapports d'analyses signés par un œnologue font foi.



CONTRAT DE SUIVI OENOLOGIQUE

Dossier CLIENT
Référence : SOENO
Révision 3
Page 2 sur 2

4- Durée du contrat

Le présent contrat est établi pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} août de l'année viticole en cours.
Il sera renouvelé annuellement par tacite reconduction.

En cas d'annulation ou de modification du contrat, le vigneron adressera un courrier au laboratoire, un mois avant le renouvellement de son contrat.

5- Responsabilité

Le vigneron garde la responsabilité de la conduite de la vinification et de la conservation des vins.

Il est tenu de présenter un cahier de cave à l'œnologue au cours des vinifications et pendant la durée de conservation des vins.

La responsabilité du laboratoire est limitée à l'exactitude des résultats d'analyse des échantillons prélevés et acheminés correctement par le vigneron au laboratoire.

6- Exclusion

Les analyses imposées par la réglementation pour les contrats de stockage, de distillation, d'aide à l'enrichissement, d'analyses dans le cadre des contrôles internes de l'ODG ou des contrôles externes de l'OI, concours, certificats d'export, etc..., sont exclus de ce présent contrat et facturées aux conditions générales.

7- Facturation

Les frais de suivi et /ou de dossier seront facturés dès la signature du contrat et à chaque renouvellement.

Les frais d'analyses et autres prestations seront facturés au minimum 1 fois par trimestre.

Les prestations sont à régler à la paierie départementale par chèques libellés à l'ordre du Trésor Public.

8- Portée du contrat (cocher l'option)

- OPTION S1 < 500hl
- OPTION S2 500 à 1500 hl
- OPTION S3 1500 à 2500 hl
- OPTION S4 2500 à 3500 hl
- OPTION S5 >3500 hl
- Contrat sans suivi de cave (CF)

Mode de calcul : moyenne des 5 dernières années sans tenir compte de la plus haute ni de la plus basse.

X j'autorise le laboratoire à communiquer les résultats d'analyses par téléphone, télécopie ou mail .

Seul le rapport original dûment signé fait foi.

Le choix de la méthode est délégué au laboratoire.

Le laboratoire se réserve le droit de refuser un échantillon non conforme (étiquette non remplie, bouteille sale ou mal remplie).

Fait le.....
à.....

Fait le
à.....

Pour le Laboratoire Œnologique Départemental
Par délégation du Président du Conseil Général
La Directrice du Laboratoire
Signature :

Pour le Domaine.....
« Le Vigneron »
Signature :

Sabine GARDA

NOM :